

# Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne aval

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 18 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.



COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. Jean-Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON			M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD			Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER			M. Francis BROUANT	X	X
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	X		M. Jean-Claude FAURE		
BORS	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BRIE-sous-CHALAIS	M. Olivier RIVALAN		M. Joël BONIFACE	M. Fabrice BORDE		
CHALAIS	M. Joël MOTY			M. Marc DUFLOT	X	X
CHÂTIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE			Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE	X		M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
CURAC	M. Yvon GELINEAU	X		M. Noël GEORGES		
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	X		M. Joël LABROUSSE		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	X		M. Jérôme VRIGNAUD		
LAPRADE	M. Cyril BRARD			M. Jean-Paul CROCHET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Christian PONTERY			M. Michel DUBOIS	X	X
MONTIGNAC-le-COQ	M. Damien HERY			M. Alain DESERT		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. Bernard HERBRETEAU			M. Jean Claude CHAUMET		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme. Myriam HUGUET		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. Michel PAUL-HAZARD			M. Loïc SEGUIN		
Ex SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL					
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET	X		M. Régis STEFANIAK	X	
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme Géraldine BOUILLON	X		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Jean-François VESSIERE	X	
ROSENAC	M. Jean-Paul GUILLON			M. Claude VAUTOUR		
ROUFFIAC	M. Jean-Marie RIBEREAU	X		M. Jean-Pierre VINCANT		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	X		M. Fabrice GUITARD	X	
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. Christian BOURDIER			M. Christophe DAMOUR		
SAINT-MARTIAL	Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY			M. Philippe LAGARDE		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. Alexandre DOUSSAINT			M. Sébastien COUTAND		
SAINT-ROMAIN	M. William RICHARD	X		M. Dominique LE GRELLE	X	
SAINT-SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	X		Mme Dominique RICHARDS		

- M. BARBOT Jean-Pierre, Vice-Président de la CDC des 4B,
- M. MAINDRON Bernard, Vice-Président de la CDC de Haute-Saintonge,
- M. POIRIER Dany, Maire de Bardenac,
- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieu aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieu aquatiques,
- M. BONIS Eric, technicien milieu aquatiques et animateur local Natura 2000,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative.

Assistaient à la séance :

Nbre de votants : 31

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme Sylvie BOISSEL

Nbre total de pouvoirs : 1

Date de la convocation : 10 juillet 2018 - Quorum : 26  
 Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 25  
 Nbre total de délégués suppléants : 50 - Nbre total de délégués suppléants présents : 12  
 Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 5

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participant aux délibérations
CHAMADELLE	Mme Sophie BLANCHETON	X		M. Gérard MUSSOT	X	
COURRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Sylvie BOISSEL	X	
LES EGLISOTTES-et-CHALAIRES	M. Bernard NADÉAU			M. Bernard GUILLEMOT	X	X
LE FIEU	M. Jean-Michel BRUNET	X		M. Michel VACHER	X	
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. Jean-Pierre PAREJA		
LES PEINTURES	M. Wilfrid NERI			M. Jean-Paul MUSSET		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. Alain ARNOUD	X		M. Georges DELABROY		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participant aux délibérations
La BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean-Michel ROUX		
BOSCAMNANT	M. Pierre BORDE	X		M. Guy BORDE		
La GENETOuze	M. Michel MARTY			M. Bernard BERGER		
SAINT-AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. Jean-Pierre GOZILH		
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. Thierry SAUNIER			M. Alain FEUILLET	X	X

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participant aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER	X		M. Jean-Claude SICAUD		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. Gérard GARON		

**OBJET : Télétransmission des actes administratifs règlementaires et budgétaires soumis au contrôle de la légalité de la Préfecture dans le cadre du programme ACTES**

Le Comité Syndical,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions,

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004,

Vu le Décret 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité,

Considérant le déploiement de la télétransmission, au représentant de l'Etat, des actes des collectivités territoriales en Charente,

Considérant l'intérêt de ce mode de transmission qui constitue une voie de progrès et de modernisation de l'administration,

Considérant que, conformément au décret visé plus haut, pour mettre en œuvre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité une convention doit être conclue avec le Préfet pour déterminer, notamment, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et du représentant de l'Etat pour le fonctionnement de ce processus,

Considérant que la convention à intervenir sera conclue pour une durée initiale de 1 an, avec tacite reconduction, mais que le syndicat conserve la possibilité d'y mettre un terme à tout moment,

Considérant que cette transmission électronique nécessite d'adopter un plan de service STELA et un plan de service signature électronique RGS avec l'ATD 16,

Vu la délibération n°27/2017 du 19 juin 2017, dans laquelle le Comité Syndical avait approuvé la signature d'une convention entre le syndicat (au nom du SIAH des bassins Tude et Dronne aval) et le représentant de l'Etat (Préfecture de la Charente) pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité et adopter les plans de service du SDITEC pour sa mise en œuvre, avec notamment la signature électronique du Président,

Considérant le changement du nom, de numéro SIRET et de l'entité juridique de notre syndicat, le Syndicat d'aménagement du bassin versant de la Dronne, devenu syndicat mixte fermé, suite à la mise en place de la loi GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Le Président propose de signer une nouvelle convention avec la Préfecture de la Charente, pour la télétransmission des actes et du budget au contrôle de la légalité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'APPROUVER** le projet d'une nouvelle convention entre le Syndicat d'aménagement du bassin versant de la Dronne aval et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention et les éventuels avenants à venir,

- **D'ADOPTER** les plans de services de l'ATD 16 et autorise le Président à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Joël BONIFACE

